



Après un CAE peut-on être titularisé

Par **mimims**, le **20/11/2016 à 14:35**

Bonjour,
Je suis actuellement en CAE dans un hôpital et j'ai la reconnaissance de travailleur handicapé.
Puis je demande à ma direction de titulariser mon contrat, j'y suis depuis juillet 2014.
Merci d'avance

Par **morobar**, le **20/11/2016 à 15:42**

Bonjour,
Vous pouvez demander, mais votre direction peut refuser.
Il est possible en effet de prolonger au delà de 24 mois un CAE.